



## LES AGENTS DU CPS MOBILISÉS POUR LEURS LÉGITIMES REVENDEICATIONS

Après leur grève du 11 juin dernier (plus de 50 % de grévistes), les agents du CPS de Strasbourg ont collectivement et avec brio exposé leurs revendications lors de la venue de la direction locale dans leur service le jeudi 18 juin.

Lors de cet entretien, ils ont rappelé qu'ils ont été extrêmement sollicités pendant la campagne IR et la période de confinement et que, malgré l'aide apportée par quelques services de la DRFIP67 pendant cette période, la pression autoritaire de leur hiérarchie sur les objectifs à remplir, accrue depuis la crise du Covid, n'était plus supportable.

Ils ont également rappelé que leur mal-être au travail ne datait pas d'hier et qu'il a été signalé à la Direction à plusieurs reprises :

- par une fiche de signalement sur leurs conditions de travail (CT) début 2019 ;
- par la présence de représentants de leur service lors de deux CHSCT en mars et novembre 2019.

La direction était passée voir les agents. Une audience a eu lieu en juin 2019 ainsi qu'un audit de leur service. Mais malgré tous ces « efforts », la direction ne semblait pas avoir pris de mesures concrètes pour améliorer les CT des agents du CPS de Strasbourg.

Les agents ont donc décidé de passer à l'action par la grève et ont déjà obtenu les avancées suivantes dans leurs revendications :

- les formations à l'assiette IR/TH/TF (annulées avec le confinement) vont recommencer dès juillet et se poursuivre jusqu'à l'automne ;
- la prime Covid sera attribuée à près de 58 % des agents du CPS de Strasbourg (au départ, ils ne devaient pas en bénéficier).

Cependant, toutes leurs revendications n'ont pas encore été gagnées puisque :

- la direction a rappelé que le passage en Centre de Contact (CdC) entraînerait des permanences téléphoniques de 5 heures voire de 6 heures par jour ;
- la direction n'a pas pu répondre aux agents sur la question du bénéfice de la part fonctionnelle de la prime de restructuration si le nombre de jours de formation n'est pas effectué à la création du CdC (prévue officiellement en septembre 2020) ;
- leur demande de réorganisation du travail et le retour de superviseurs (cadres B) dans les équipes de travail a été entendue mais aucun engagement n'a encore été pris ;
- un « groupe de travail » est prévu sur les CT et Risques Psycho-sociaux, mais il faudra qu'il soit suivi de mesures concrètes, contrairement aux démarches de 2019.

La CGT reviendra sur ces points avec la direction locale et nationale afin d'obtenir des réponses claires et d'assurer des conditions de travail satisfaisantes pour les agents.

à Strasbourg, le 19 juin 2020